



**Décision n° CODEP-DEU-2016-048754 du 21 décembre 2016
de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, notamment les sections 3 et 4 du titre II ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2016-022195 du 24 juin 2016 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement ;

Vu les demandes présentées par les laboratoires figurant en annexe II de la présente décision ;

Considérant que la décision du 24 juin 2016 susvisée comporte une erreur matérielle qui doit être corrigée ;

Sur la proposition émise par la commission d’agrément des laboratoires lors de sa réunion du 21 novembre 2016,

Décide :

Article 1^{er}

Les laboratoires figurant en annexe II sont agréés dans les conditions définies à l'article 2 pour effectuer les mesures de la radioactivité de l'environnement mentionnées à l'article R. 1333-11 du code de la santé publique.

Article 2

Les catégories d'agrément correspondant aux différentes matrices environnementales analysées et aux mesures effectuées par les laboratoires sur ces matrices sont définies dans la grille figurant en annexe I.

Les agréments sont accordés pour la réalisation des mesures définies dans les tableaux de l'annexe II, pour les matrices indiquées en titre de chaque tableau et pour les dates de validité figurant en regard des mesures sur lesquelles porte l'agrément.

Article 3

La liste des laboratoires agréés pour les mesures de la radioactivité de l'environnement, mise à jour après prise en compte de la présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Article 4

Dans l'annexe II de la décision susvisée du 24 juin 2016,

- dans le tableau 1, dans la colonne « Nom du laboratoire », remplacer : « Marine-SSR de Cherbourg » par : « Marine-LASEM de Cherbourg » ;

- dans le tableau 2, dans la colonne « Nom du laboratoire », remplacer respectivement : « Marine-SSR de Brest » par : « Marine-LASEM de Brest », « Marine-SSR de Cherbourg » par : « Marine-LASEM de Cherbourg » et « Marine-SSR de Toulon » par : « Marine-LASEM de Toulon ».

Article 5

La présente décision entre en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Montrouge, le 21 décembre 2016.

Signée par

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
Le Directeur général adjoint**

Jean-Luc LACHAUME

ANNEXE I
à la Décision n° CODEP-DEU-2016-048754 portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

- **Grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement** -

L'agrément d'un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 7)
- la catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code :	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux – Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines, Eaux de rejet, ...	Type 2 : Matrices sols – Terres, sédiments boues, ...	Type 3 : Matrices biologiques – Végétaux, lait, faune, flore...	Type 4 : Aérosols sur filtre	Type 5 : Gaz air	Type 6 : Milieu ambiant (sol/air)	Type 7 : Denrées alimentaires pour contrôle sanitaire
.._01	Radionucléides émetteurs γ > 100 keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-	7_01
.._02	Radionucléides émetteurs γ < 100 keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-	7_02
.._03	Alpha global	1_03	-	-	4_03	-	-	-
.._04	Bêta global	1_04	-	-	4_04	-	-	-
.._05	^3H	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-	-
.._06	^{14}C	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-	-
.._07	$^{90}\text{Sr}/^{90}\text{Y}$	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-	-
.._08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	-	-	-	-
.._09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-	-
.._10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-	-
.._11	^{226}Ra + descendants	1_11	2_11	3_11	-	^{222}Rn : 5_11	-	-
.._12	^{228}Ra + descendants	1_12	2_12	3_12	-	^{220}Rn : 5_12	-	-
.._13	Isotopes Pu, Am, ...	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-	-
.._14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-	-
.._15	Gaz rares	-	-	-	-	5_15	-	-
.._16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16	-
.._17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-	-

ANNEXE II
à la Décision n° CODEP-DEU-2016-048754 portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

Tableau 1 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « eau » (type 1)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eau » (type 1)																	Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ALGADE/LAE	Lyon (69)													X					01/01/2017	31/12/2021
ALGADE/LED	Bessines-sur- Gartempe (87)													X					01/01/2017	31/12/2021
ANDRA – Centre de l'Aube	Soulaines-Dhuys (10)													X					01/01/2017	31/12/2021
AREVA NC/ Bessines SEPA/SAN	Bessines-sur- Gartempe (87)								X ²										01/01/2016	31/12/2017
AREVA NC/La Hague	Beaumont-Hague (50)													X					01/01/2017	31/12/2021
AREVA NP/Romans (FBFC)	Romans (26)													X ³					01/01/2017	31/12/2021
AREVA NP/Romans (FBFC)	Romans (26)								X ²										01/01/2016	31/12/2017
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez- Durance (13)													X					01/01/2017	31/12/2021
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)													X					01/01/2017	31/12/2021
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)													X					01/01/2017	31/12/2021
CEA/Saclay-laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)													X					01/01/2017	31/12/2021
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)													X					01/01/2017	31/12/2021
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)													X					01/01/2017	31/12/2021
Laboratoire vétérinaire départemental de Tarn et Garonne	Montauban (82)				X	X													01/01/2017	31/12/2021

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eau » (type 1)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
Marine – LASEM de Brest	Brest (29)						X												01/07/2016	30/06/2021
Marine –LASEM de Cherbourg	Cherbourg						X												01/07/2016	30/06/2021
SUBATECH/SMART –Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)								X ²										01/01/2016	31/12/2017
SUBATECH/SMART –Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)													X					01/01/2017	31/12/2021

2 : mesures de ⁹⁹Tc

3 : mesures limitées aux isotopes de Pu

Tableau 2 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « sols » (type 2)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrices «sols» (type 2)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
Marine – LASEM de Brest	Brest (29)	X	X																01/07/2016	30/06/2021
Marine – LASEM de Cherbourg	Cherbourg (50)	X	X																01/07/2016	30/06/2021
Marine – LASEM de Toulon	Toulon (83)	X	X																01/07/2016	30/06/2021

Tableau 3 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « matrices biologiques » (type 3)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « matrices biologiques » (type 3)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
ALGADE/LAE	Lyon (69)							X											01/01/2017	31/12/2021
AREVA NC/La Hague	Beaumont-Hague (50)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez- Durance (13)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/Saclay-laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)					X ⁸													01/01/2017	31/12/2021
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021
Institut Laïe Langevin/SRSE	Grenoble (38)					X ⁶													01/01/2017	30/06/2019
LABEO	Saint-Lô (50)							X											01/01/2017	31/12/2021
Marine – Groupe d'études atomiques de l'EMM	Cherbourg (50)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021
Marine – LASEM de Brest	Brest (29)					X ⁶		X											01/01/2017	30/06/2019
Marine – LASEM de Cherbourg	Cherbourg (50)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021
Marine – LASEM de Toulon	Toulon (83)					X ⁶													01/01/2017	30/06/2019
SUBATECH/SMART –Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)					X ⁸		X											01/01/2017	31/12/2021

6 : mesure du tritium de l'eau de déshydratation (TED)

8 : mesures du tritium organiquement lié (TOL) à partir d'un échantillon déshydraté et du tritium de l'eau de déshydratation (TED)

Tableau 4 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « aérosols » (type 4)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice «aérosols» (type 4)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
Marine – Service radiologique ILO	Brest (29)	X			X														01/01/2017	31/12/2020

Tableau 5 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « denrées alimentaires pour contrôle sanitaire » (type 7)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « denrées alimentaires pour contrôle sanitaire » (type 7)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
LABEO Manche	Saint Lô (50)	X																	01/01/2017	31/12/2017
Laboratoire départemental de la Haute Garonne	Launaguet (31)	X																	01/01/2017	31/12/2017
Laboratoire vétérinaire départemental du Haut-Rhin	Colmar (68)	X																	01/01/2017	31/12/2017
Laboratoire vétérinaire départemental de Tarn et Garonne	Montauban (82)	X																	01/01/2017	31/12/2017
TERANA Puy-de-Dôme	Lempdes (63)	X																	01/01/2017	31/12/2017